



Ecole Sainte - Anne
11 rue du Rocher
44110 ERBRAY

Tél : 02.40.55.00.32

Site : steanne-erbray.fr

INFORMATION AUX FAMILLES

Madame, Monsieur,

La loi impose aux établissements scolaires la mise en œuvre d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs**.

Il s'agit à la fois :

- de donner de manière simple aux élèves les règles élémentaires à observer,
- de contribuer à l'éducation à la sécurité,
- d'examiner dans le cadre scolaire les risques et d'y apporter des réponses à la mesure des moyens dont disposent les établissements.

Un certain nombre de consultations nous ont permis :

- de définir les risques auxquels l'école Sainte-Anne pouvait être exposée (tempête, feu de forêt, etc...)
- de définir les réponses à apporter en termes de mise en sûreté.

Vous trouverez sur le **site de l'école (<http://steanne-erbray.fr>)**, à la rubrique « Infos Pratiques » le présent document ainsi qu'une fiche d'information réglementaire qui résume « **les bons réflexes en cas d'accident majeur** ».

Jean-Baptiste LUCAS
Chef d'établissement



Coupon à retourner à l'enseignant de votre enfant :

Je soussigné(é) M....., représentant légal de l'élève, en classe de....., reconnais avoir pris connaissance des informations et des consignes à respecter par les parents en cas d'accident majeur.

Je rappelle que mon enfant est sujet à un problème médical :, avec traitement(cf.PAI).

Fait àle.....signature :